ANNEXE AU RAPPORT N°051/02/2023

NOTE DE SYNTHESE SUR LES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2023

Observations préliminaires

Le présent Budget Primitif 2023 intègre les reports (restes à réaliser) ainsi que la reprise définitive des résultats antérieurs. Ainsi, dès le stade du BP, nous disposons d'une vision complète des crédits totaux ouverts pour l'année 2023 (hors décisions modificatives à intervenir en cours d'année).

La comparaison par rapport aux budgets antérieurs peut par conséquent être réalisée dès à présent sur l'ensemble des crédits inscrits, retracés dans la colonne « budget précédent » et incluant les différentes décisions modificatives intervenues au cours de l'année 2022.

Par ailleurs, le vote des crédits en section d'investissement portera exclusivement sur les propositions « nouvelles » au titre de l'année 2023. Néanmoins, l'équilibre de cette section doit tenir compte des restes à réaliser, dépenses engagées non mandatées en 2022 qu'il convient de reporter et d'intégrer en 2023 lors de la délibération budgétaire.

Le présent Budget Primitif 2023 a ainsi été établi sur la base du débat d'orientations budgétaires présentées le 23 janvier 2023.

A noter enfin que, pour le budget principal et les budgets annexes « Parc des Roselières », « Kuttergaessel » et « Schulbach », ils sont désormais soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57 en substitution de la M14 utilisée jusqu'à présent.
Cela induit une modification de la répartition de certaines dépenses et recettes entre les chapitres, la modification de la nomenclature fonctionnelle ainsi qu'une nouvelle maquette du document budgétaire.
Ainsi, sur ces budgets, la comparaison entre 2022 et 2023 ne sera parfois pas significative.

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 37 532 035,44 €.

Dépenses

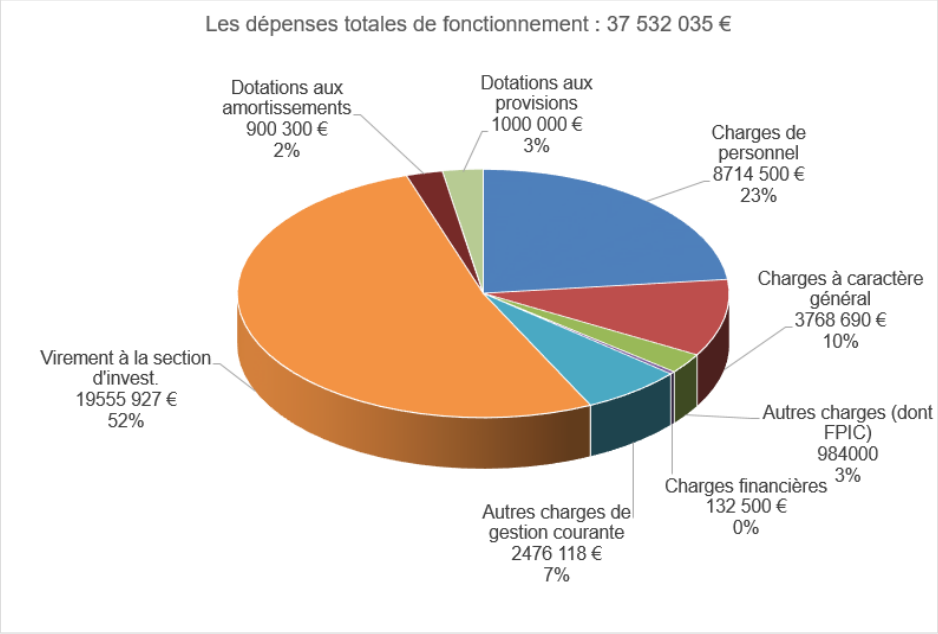

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 17 075 808,48 € selon le détail suivant.

Le chapitre 011 « Charges à caractère général », comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, aux divers contrats de maintenance, aux frais de télécommunication, s'établit en 2023 à 3 768 690 € contre 3 606 875 € budgétés en 2022, en hausse de 4,48%.
Bien que la Ville bénéficie encore en 2023 de tarifs particulièrement intéressants pour la fourniture de gaz et 'électricité dans le cadre de contrats à prix fixes conclus en 2021, il est anticipé une inflation des autres coûts et notamment ceux de maintenance et d'entretien des bâtiments et installations dans le cadre de l'indexation des contrats publics à venir compte tenu de la conjoncture haussière actuelle dans ce domaine (+12% attendus en moyenne).

Le chapitre 012 « Charges de personnel » est estimé à 8 714 500 € contre 8 383 000 € inscrits en 2022, soit une augmentation contenue de +3.95% (331 500 € en valeur absolue). Cette prévision tient compte de l'effet année pleine de la revalorisation de 3,5% du point d'indice intervenue au 1er juillet 2022 (impact sur 2023 d'environ +200 000 €), de la nécessaire création d'un poste complémentaire au niveau du Multiaccueil afin d'assurer un taux d'encadrement optimal, ainsi que des diverses autres mesures impactant ce chapitre (GVT, poursuite de la refonte des grilles indiciaires,…)

Ce chapitre représente 54,20% des dépenses réelles de la section (hors dotations aux provisions), soit un ratio conforme à la moyenne nationale des communes de même strate. La Ville d'Obernai poursuit ainsi sa démarche de maîtrise des charges de personnel engagée depuis plusieurs années, et ce malgré le maintien d'un niveau élevé d'activité à tous niveaux (services techniques, administratifs, accueil du public…), l'incidence en sens inverse de la hausse liée aux évolutions de carrière (glissement, vieillesse, technicité) et des mesures conjoncturelles particulièrement impactantes résultant de décisions étatiques (poursuite de la refonte des grilles indiciaires,…).

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » correspond essentiellement à la contribution de la Ville d'Obernai au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).
Depuis 2018, la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile a pris en charge, pour l'ensemble des communes membres, la hausse de FPIC qui aurait dû leur échoir.

Compte tenu des niveaux antérieurement constatés (la contribution initiale de la Ville d'Obernai, hors intervention de la CCPO, avait été notifiée à 912 377 € en 2022) et des hausses successives, et dans l'incertitude quant au renouvellement de l'opération par la CCPO et au niveau de celle-ci, le montant de la contribution obernoise 2023 est, conformément à ce qui a été évoqué au moment du Débat d'Orientation Budgétaire, anticipé à 950 000 €.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est évalué à 2 476 118,48 € dont 1 295 610 € au titre des subventions allouées aux organismes para-municipaux, aux diverses associations d'intérêt général ainsi qu'au Centre Communal d'Action Sociale d'Obernai.
A noter que la nomenclature M57 ne permet plus, comme il était pratiqué jusqu'à présent, de distinguer les subventions annuelles de fonctionnement (compte 6574) des subventions « exceptionnelles » allouées aux associations en lien avec l'organisation d'un événement ponctuel (BiObernai, Triathlon, Festival de Musique,…) qui étaient imputées au compte 6748.
Ainsi, en 2023, ces deux typologies de soutien aux associations sont imputées au même compte 65748, qui inclue en outre la subvention « inédite » aux organisateurs de l'édition 2023 du Trail Alsace Grand Est by UTMB. Au-delà de cet aspect purement comptable, le niveau global de soutien au associations obernoises demeure stable.
Enfin, compte tenu de la « disparition » du chapitre de dépenses imprévues en M57, il est proposé d'inscrire 350 000 e à ce titre au compte 65888.

Les **charges financières inscrites au chapitre 66** s'établissent à 132 500 €. Le montant des intérêts dus au titre des emprunts en cours affiche une diminution par rapport aux années passées. Néanmoins, le montant prévisionnel tient compte des éventuels intérêts à devoir sur l'exercice dans le cadre d'un nouvel emprunt à contracter en 2023. Nonobstant, on constate un net recul par rapport aux années précédentes, en lien avec la politique de désendettement engagée par la Ville depuis plusieurs années.

Le **chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** est réduit au seul compte 673 « annulation de titres sur exercices antérieurs » à hauteur de 20 000 € prévisionnels.

Enfin, il est proposé la constitution d'une provision de 1 000 000 € à destination des travaux futurs de l'opération d'aménagement des itinéraires cyclables sécurisés/plan vélo urbain.

Un virement à la section d'investissement d'un montant de 19 555 926,96 € (chapitre 023) représente l'autofinancement important permettant d'envisager le programme d'investissement.

L'autofinancement complémentaire à hauteur de 900 300 € inscrits au chapitre 042 est constitué des dotations aux amortissements des immobilisations, désormais pratiqué selon la méthode prorata temporis.

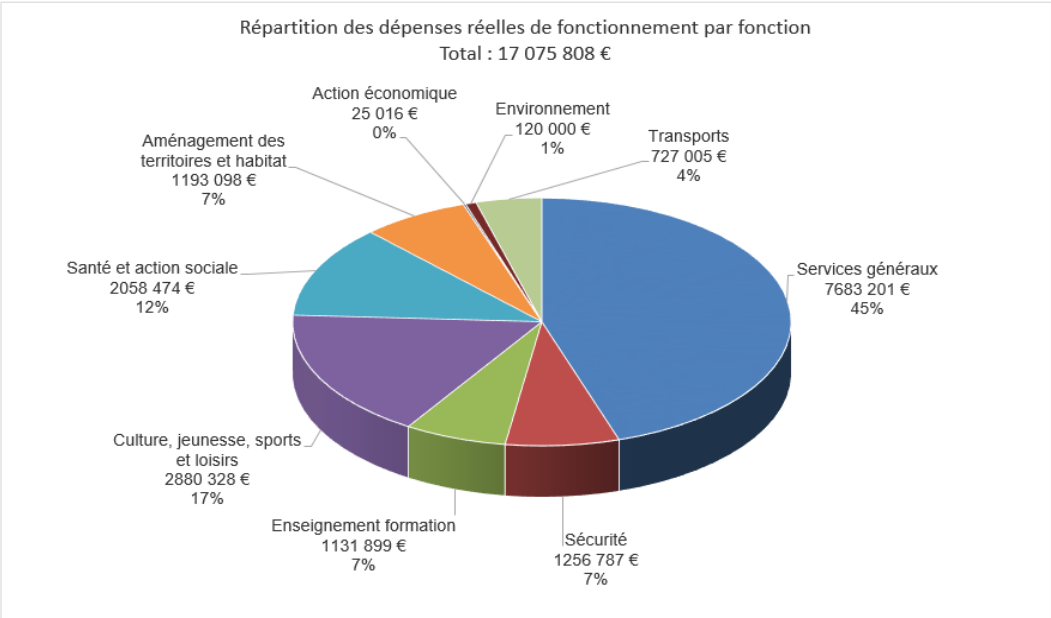

Recettes

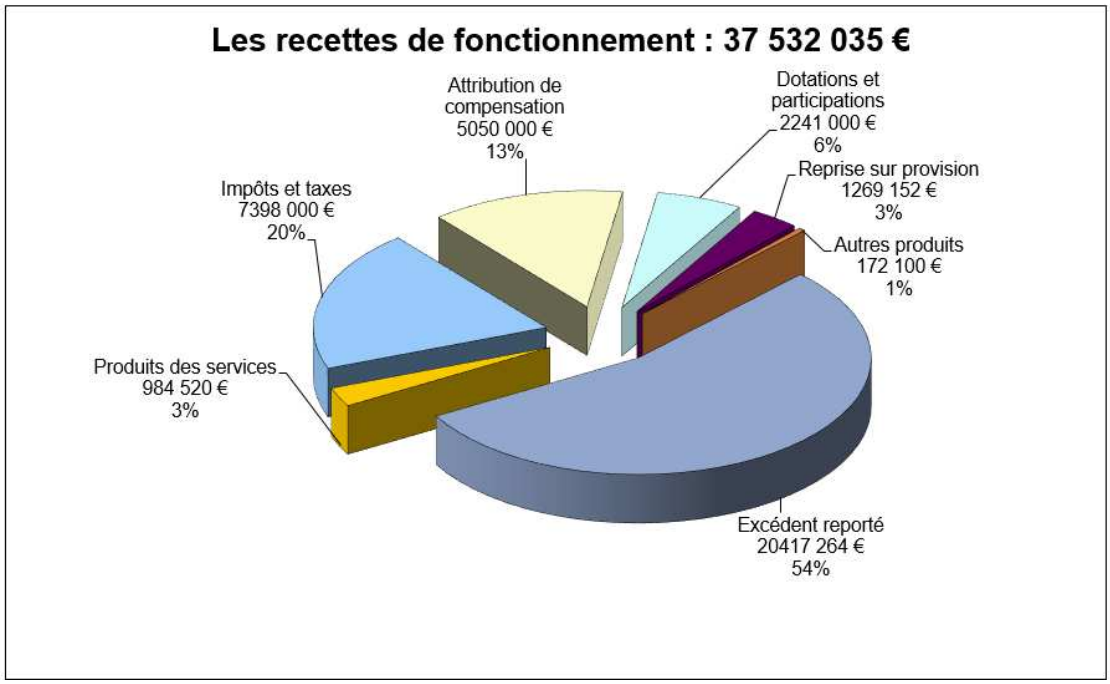

Les **produits prévisionnels des services et du domaine (chapitre 70)** s'établissent à 984 520 €.
Ce chapitre, dont l'évaluation reste prudente comprend notamment les droits de stationnement et d'occupation du domaine public pour 195 000 €, les droits d'écolage de l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et de Dessin prévus à hauteur de 150 000 € ainsi que la participation des parents aux frais de garde de leurs enfants au sein du multiaccueil pour 320 000 €.

Le **chapitre 73 « Impôts et taxes »** est anticipé à hauteur de 12 448 000 €.
Les produits fiscaux sont évalués de manière prudente à 6 500 000 €, malgré la hausse mécanique des bases de 7,1% (indexation réglementaire sur l'inflation).
L'attribution de compensation (AC) versée par la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile suite au passage à la Fiscalité Professionnelle Unique demeurera stable en 2023 en l'absence de nouveau transfert de compétence.

Les **dotations et participations prévues au chapitre 74** à hauteur de 2 241 000 € comprend notamment la compensation versée par l'Etat au titre de l'abattement de taxe foncière pour les locaux industriels (1 200 000 €). Quant à la DGF, elle est évaluée à 36 000 €, en stabilité par rapport à 2022.
Ce chapitre enregistre également diverses subventions et participations perçues et en particulier la contribution de Caisse d'Allocations Familiales pour l'activité multiaccueil.

A l'instar des exercices précédents, le **chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »** n'enregistre aucun reversement d'excédent du budget annexe « Parc des Roselières » compte tenu de l'engagement des travaux de viabilité de la 4ème tranche.

Il est également proposé, au **chapitre 78**, les reprises de provisions constituées antérieurement suivantes :

- 469 151,60 € (solde) au titre de la requalification et aménagement du site de la Capucinière en lien avec la finalisation des travaux et les décaissements afférents à intervenir sur l'exercice 2023,
- 800 000 € maximum au titre des travaux de mise en accessibilité des écoles, parallèlement à l'inscription de dépenses en investissement pour les travaux prévus au Groupe Scolaire Freppel.

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre **26 113 502,43 €,** dont 25 886 502,43 € de dépenses réelles et 22 106 310,65 € de dépenses d'équipement dont 3 690 405,65 € en restes à réaliser (hors opérations pour compte de tiers).

L'ensemble de ces dépenses se répartit de la façon suivante :

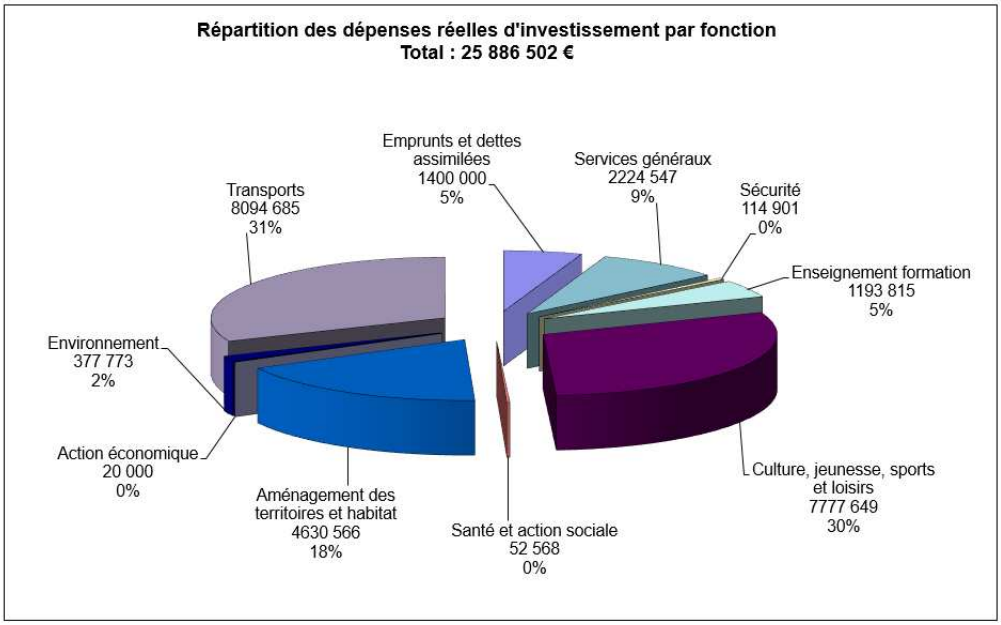

Outre le remboursement du capital de la dette pour 1,4 M€, une **enveloppe de plus de 18,4 M€** est consacrée aux travaux, subventions d'investissement, achats d'équipements et autres immobilisations nouveaux, soit au-delà des prévisions développées lors du débat d'orientations budgétaires compte tenu notamment des résultats 2022 plus favorables que prévus.

Cela comprend notamment les opérations suivantes, dont certaines déjà engagées dans le cadre de la pluriannualité des dépenses (AP/CP déjà ouvertes et proposées à la révision) :

- Restauration et mise en valeur de la Léonardsau (poursuite des travaux) : 4 518 000 €
- Plan vélo urbain : poursuite de travaux pour 4 000 000 € (part Ville)
- Réaménagement du Centre Socio-Culturel Arthur Rimbaud (2ème phase) : 700 000 €
- Installation d'ombrières photovoltaïques parking GS Europe : 900 000 €
- Restructuration de l'aire de jeux Parc de Hell : 800 000 €
- Divers travaux dans les installations sportives : plus de 670 000 €, essentiellement consacrés aux changement d'éclairages (passage led)
- Aménagement d'une aire de camping-car parking des remparts : 750 000 €
- Divers travaux de voirie et aménagement urbain : éclairage public, rempart Caspar et trame viaire du cœur de ville, avenue des Champs verts, aménagements de sécurité,…
- Environnement et cadre de vie : chemins ruraux, plantation d'arbres et végétaux, vidéoprotection urbaine, sanitaires publics complémentaires parking des Remparts,…
- Travaux et équipements des écoles : plus de 1,1 M€ (dont 800 000 € pour la mise en accessibilité du Groupe Scolaire Freppel, études pour mise en accessibilité du Groupe Scolaire Europe, …)
- Acquisitions foncières prévisionnelles : 467 000 € dont zones naturelles à préserver

Ces dépenses sont équilibrées en recettes par un autofinancement important (virement de la section d'investissement et dotation aux amortissements), le fonds de compensation de la TVA, le produit de la taxe d'aménagement, des subventions (déjà acquises ou à solliciter au fur et à mesure de l'engagement des opération, en notant cependant que leur versement intervient généralement après finalisation des travaux et production des bilans définitifs, engendrant un décalage dans les inscriptions budgétaires).

Il est également proposé de souscrire un emprunt à hauteur de 1 000 000 € en financement des opérations d'investissement. Compte tenu d'un montant de remboursement de capital supérieur, cette démarche n'obérera pas le mouvement général de désendettement de la Ville. Ainsi, le capital restant dû à fin 2023 s'établirait à environ 6,1 M€ contre 6,45 M€ fin 2022.

Les Autorisations de Programme/Crédits de Paiement

Conformément aux principes régissant les Finances Publiques, le budget des collectivités locales comporte obligatoirement un caractère annuel.
Or, cette annualité ne prend pas en compte les programmes d'investissement portant sur la réalisation d'équipements ou sur des opérations d'aménagement dont l'importance exige un phasage sur plusieurs exercices.

Pour concilier l'annualité budgétaire et la pluriannualité de certains programmes d'investissement, le législateur a mis en place le dispositif des autorisations de programme et crédits de paiement, communément appelé AP/CP.
Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre des investissements sur le plan financier en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Obéissant initialement à une relative complexité, la procédure AP/CP a été considérablement assouplie et simplifiée par l'Ordonnance du 26 août 2005 et le décret du 27 décembre 2005 relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leurs sont rattachés.

Ainsi, ce sont les articles L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT qui encadrent désormais cette procédure selon les règles suivantes :

- l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle demeure valable, sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation et elle peut être révisée tout moment ;
- les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiements, les autorisations de programmes étant retracées dans un état annexé au budget.

Selon le 3ème alinéa de l'article R.2311-9 du CGCT, les autorisations de programme et leur révision éventuelle sont présentées par le Maire, et sont votées lors de l'adoption du budget de l'exercice ou de décisions modificatives.

Dans le cadre de l'évolution vers l'instruction budgétaire et comptable M57, les créations et révisions des AP/CP doivent désormais être votées concomitamment à l'adoption de l'acte budgétaire (BP, DM,…).

Dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2023, il est par conséquent proposé d'approuver les révisions suivantes.

- ✓ **Opération de restauration du Domaine de la Léonardsau**

Par délibération n°028/02/2019 du 11 mars 2019, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la mise en œuvre de la procédure AP/CP pour l'opération de restauration du Domaine de la Léonardsau.

Lors de sa séance du 27 mai 2019, l'Assemblée Délibérante a approuvé le programme de restauration et de restructuration du château et l'économie globale du projet et, par délibération n°142/09/2020 du 21 décembre 2020, procédé à l'approbation de l'avant-projet détaillé (APD), de l'économie générale et du calendrier de réalisation de l'opération. Par délibération n°133/06/2022 du 12 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la réactualisation du coût prévisionnel de l'opération.

Par délibérations n°025/01/2020 du 6 janvier 2020, n°021/01/2021 du 15 février 2021 et n°044/02/2022 du 7 mars 2022, le Conseil Municipal a procédé à des révisions successives de la procédure.

Compte tenu de cette actualisation et l'état d'avancement de l'opération, la révision de la procédure d'AP/CP est proposée comme suit :

Autorisation de programme n°08/2019								
~~10 248 000 € TTC~~ **12 290 100 € TTC**								
Echéancier des crédits de paiement								
Montants en € TTC								
	2018	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
DEPENSES (TTC)								
Etudes et travaux	27 490,80 €	153 943,79 €	299 100,69 €	211 882,01 €	~~2 518 000 €~~ 678 051,06 €	~~3 620 000 €~~ 4 500 000 €	~~2 600 000 €~~ 4 500 000 €	~~817 582,71 €~~ 1 916 631,65 €

Le soutien financier de la Collectivité Européenne d'Alsace a d'ores et déjà été notifié pour un montant de 2 125 000 €. La Région Grand Est a quant à elle alloué une subvention à hauteur globale de 1 000 000 €, les services de l'Etat au titre des Monuments Historiques ont notifié une aide de 194 745 € et la Caisse d'Allocations Familiales a quant à elle accordé une subvention de 209 230 €. Une aide est en cours d'instruction au titre du dispositif Climaxion et un soutien sera également sollicité au niveau européen (FEDER). Le solde du financement du projet sera assuré au budget principal par l'autofinancement (3 500 000 € d'ores et déjà provisionnés) parallèlement à un appel au mécénat.

- ✓ **Opération d'aménagement d'itinéraires cyclables sécurisé/plan vélo urbain**

Par délibération n°130/08/2020 du 19 octobre 2020, le Conseil Municipal a approuvé le plan vélo urbain et schéma directeur des aménagements cyclables de la Ville.

Lors de cette même séance ont été approuvés le programme des aménagements cyclables en agglomération pour la période 2021-2024 (consistance des travaux, économie générale du programme) ainsi que le principe d'un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile et la Ville d'Obernai pour les travaux à entreprendre au niveau de la rue du Général Leclerc. Une telle procédure sera également formalisée pour le même tronçon avec la Collectivité Européenne d'Alsace, s'agissant d'une route départementale.

Par délibération n°024/01/2021 du 15 février 2021, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la mise en œuvre de la procédure AP/CP pour l'opération d'aménagement d'itinéraires cyclables sécurisé/plan vélo urbain.

Par délibération n°046/02/2022 du 7 mars 2022, le Conseil Municipal a procédé à une première révision de la procédure.

Compte tenu de l'avancement de l'opération et de l'échelonnement pluriannuel, il est proposé la révision de la procédure d'AP/CP comme suit :

Autorisation de programme n°09/2021					
~~16 535 738,40 € TTC~~ **13 570 970 € TTC**					
Echéancier des crédits de paiement					
Montants en € TTC					
	2021	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
DEPENSES (TTC)					
Mobilier	5 878,40 €	~~120 000 €~~ 34 656,66 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Etudes et travaux	115 760 €	~~8 240 000 €~~ 2 443 674,94 €	~~3 180 000 €~~ 6 066 000 €	~~2 950 000 €~~ 3 650 000 €	~~1 744 100 €~~ 1 075 000 €
part Ville	115 760 €	~~6 250 000 €~~ 2 224 567,85 €	~~1 840 000 €~~ 3 900 000 €	~~2 800 000 €~~ 3 000 000 €	~~1 600 000 €~~ 575 000 €
part CCPO		~~1 750 000 €~~ 219 107,09 €	~~1 100 000 €~~ 1 840 000 €	~~150 000 €~~ 500 000 €	~~144 100 €~~ 450 000 €
part CeA		~~240 000 €~~ 0,00 €	~~240 000 €~~ 326 000 €	~~0 €~~ 150 000 €	~~0 €~~ 50 000 €
RECETTES (TTC)					
Remboursement part CCPO		~~1 750 000 €~~ 219 107,09	~~1 100 000 €~~ 1 840 000 €	~~150 000 €~~ 500 000 €	~~144 100 €~~ 450 000 €
Remboursement part CeA		~~240 000 €~~ 0,00 €	~~240 000 €~~ 326 000 €	~~0 €~~ 150 000 €	~~0 €~~ 50 000 €

L'opération a reçu le soutien financier de l'Etat au titre du Fonds Mobilités Actives à hauteur de 2 800 553 € et au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour 400 000€. La Collectivité Européenne d'Alsace apportera également son aide financière à la Ville à hauteur de 512 196 € dans le cadre du contrat partenarial conclu fin 2020. Le solde du financement du projet sera assuré au budget principal par l'autofinancement.

- ✓ **Opération de restructuration de la trame viaire du cœur de ville**

Par délibération n°029/02/2019 du 11 mars 2019, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la mise en œuvre de la procédure AP/CP pour l'opération de réaménagement du secteur Rempart Caspar/Route de Boersch à Obernai que la Ville doit entreprendre parallèlement à la requalification du site Match et de l'ancien hôpital.

Dans le cadre de cette opération, le Conseil Municipal a par ailleurs, lors de sa séance du 24 septembre 2018, approuvé la conclusion d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville et la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile, laquelle entreprendra des travaux au niveau des réseaux d'eau et d'assainissement.

Une première révision est intervenue par délibération n°026/01/2020 du 6 janvier 2020 concomitamment à l'adoption du budget primitif 2020. Par délibérations n°023/01/2021 du 15 février 2021 et n°046/02/2022 du 7 mars 2022, le Conseil Municipal a procédé à de nouvelles révisions de la procédure tout en élargissant le périmètre de l'opération à la restructuration de l'ensemble de la trame viaire du cœur de ville dans le cadre d'un projet global et unifié.

Après une phase d'études en 2023, les travaux devraient démarrer au cours du premier trimestre 2024. Afin d'assurer une bonne planification des travaux, les marchés doivent être lancés fin 2023. Ceci nécessite au regard également du caractère pluriannuel, la révision de la procédure d'AP/CP comme suit :

Autorisation de programme n°07/2019						
7 830 000 € TTC						
Echéancier des crédits de paiement						
Montants en € TTC						
	2019-2021	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**
DEPENSES (TTC)						
Etudes et travaux	**0 €**	**~~1 690 000 €~~** **0 €**	**~~1 150 000 €~~** **240 000 €**	**~~1 000 000 €~~** **2 580 000 €**	**~~3 990 000 €~~** **2 350 000 €**	**2 660 000 €**
part Ville		~~1 540 000 €~~ 0 €	~~920 000 €~~ 203 000 €	~~800 000 €~~ 2 120 000 €	~~3 192 000 €~~ 2 100 000 €	2 200 000 €
part CCPO		~~150 000 €~~ 0 €	~~230 000 €~~ 37 000 €	~~200 000 €~~ 460 000 €	~~798 000 €~~ 250 000 €	460 000 €
RECETTES (TTC)						
Rembt part CCPO	0 €	~~150 000 €~~ 0 €	~~230 000 €~~ 37 000 €	~~200 000 €~~ 460 000 €	~~798 000 €~~ 250 000 €	460 000 €

INVESTISSEMENTS 2023 (hors RAR)

			Crédits 2022
			21 719 905

		OPERATIONS FINANCIERES	**1 781 000**
10226	DIFEP	Reversement taxe d'aménagement CCPO	150 000
139	DIFEP	Amortissement subventions	2 000
1641	DIFEP	Remboursement de la dette en capital	1 400 000
165	DIFP	Remboursement cautions versées	4 000
21318	DIFEP	Transfert frais insertion	20 000
2111	DIFEP	Régularisation terrains	200 000
2762	DIFEP	TVA élec	5 000
A020		**ADMINISTRATION GENERALE**	**1 127 600**
2033	DIFEP	Insertions marchés publics	20 000
2051	DIFEP	Licences diverses (Windows, antivirus, clients serveurs,…)	50 000
2051	DIFEP	Logiciel gestion des Ressources Humaines	40 000
2051	DIFEP	Parcours cybersécurité - logiciels	50 000
21318	DAE	Mise en accessibilité des bâtiments communaux selon Ad'AP	50 000
21351	DAE	Mise en conformité des installations frigorifiques sous pression - CPT 2020	37 100
21538	DIFEP	Liaison informatique radio pour plan de continuité d'activité	25 000
21538	DIFEP	Uniformisation vidéoprotection intérieure des bâtiments	50 000
21838	DIFEP	Matériel informatique divers pour services municipaux	60 000
21838	DIFEP	Parcours cybersécurité - matériels	50 000
21838	DIFEP	Augmentation de la capacité des serveurs informatiques	20 000
21848	DIFP	Mobilier divers pour services municipaux	20 000
2188	PLT	Renouvellement du pavoisement	2 500
2188	PLT	Pupitre plexiglass	3 000
238	DIFEP	Avances forfaitaires marchés publics	650 000
A040		**INFORMATION - COMMUNICATION**	**3 000**
2051	COMM	Evolution du site internet	1 000
21838	COMM	Matériel vidéo	2 000
A220		**POLICE MUNICIPALE**	**79 000**
2051	DIFEP	Evolution du logiciel placier	6 000
21828	PM	Nouveau véhicule pour Police Municipale	40 000
2185	DIFEP	Nouveaux équipements téléphone PDA pour Police Municipale	10 000
2188	PM	Caméras piéton	10 000
2188	PM	Nouvel armement	13 000
A300		**AIDES AUX ASSOCIATIONS**	**35 000**
20421	DIFEP	Subvention d'équipement (biens mobiliers, matériels,…)	35 000
BA020		**HÔTEL DE VILLE**	**28 750**
21311	DAE	Reprise étanchéité du balcon façade nord	28 750

BC001		**BÂTIMENT MEDIATHEQUE - 13E SENS**	**70 750**
21318	DAE	Remplacement ascenseur	62 750
21318	DAE	Travaux divers d'aménagement des locaux : réfection du parquet de la salle de répétition et remplacement du jonc de mer des murs d'escalier des gradins de la salle de cinéma	7 000
21351	DAE	Remplacement des treuils de désenfumage - Salle de spectacle	1 000
BC002		**MAISON DE LA MUSIQUE ET DES ASSOCIATIONS**	**9 000**
21351	DAE	Remplacement flexibles hydrauliques de l'ascenseur	9 000
E000		**ENSEIGNEMENT**	**70 000**
21831	DIFEP	renouvellement informatique dans les écoles	40 000
21841	DIFEP	Divers mobiliers et équipements écoles	30 000
BE100		**GROUPE SCOLAIRE EUROPE**	**250 000**
21312	DAE	restructuration de l'école maternelle Camille Claudel & mise en accessibilité de l'école élémentaire Pablo Picasso - études préalables	250 000
BE200		**GROUPE SCOLAIRE DU PARC**	**45 600**
21351	DAE	Travaux de mise en conformité chaufferie - ICPE 2910	28 000
21351	DAE	Renouvellement des moteurs VMC salle ESP+motricité	14 300
21351	DAE	Remplacement alarme incendie	3 300
BE300		**GROUPE SCOLAIRE FREPPEL**	**800 000**
21312	DAE	Mise en accessibilité de l'école élémentaire	800 000
BP420		**KAPELLTURM**	**31 980**
21318	DAE	Restauration des vitraux	21 980
21318	DAE	Renforcement ou protection acoustique du clocher	10 000
BP430		**EGLISE SAINTS-PIERRE-ET-PAUL**	**100 000**
21318	DAE	Eglise Saints-Pierre-et-Paul: travaux éclairage intérieur	100 000
BP440		**DOMAINE DE LA LEONARDSAU**	**4 518 000**
21318	DAE	Programme de restauration et de mise en valeur	4 500 000
21318	COMM	Léonardsau - captation vidéo pour documentation du chantier	16 000
21621	COMM	Fonds documentaire archives	2 000
BP450		**CHÂTEAU DU KAGENFELS**	**1 500**
2188	DIFP	Dotation annuelle Kagenfels	1 500
BP460		**REMPARTS ET TOURS HISTORIQUES**	**347 000**
2138	DAE	Ruine Saint Jean : renforcement	200 000
2138	DAE	Réfection rempart Foch : reprise des joints et du couronnement du mur de contrescarpe	147 000
S000		**SERVICES COMMUNS SPORT**	**8 000**
2188	SPORTS	Divers équipements installations sportives (filets de foot, paniers de basket, afficheurs,…)	7 000
2188	SPORTS	Complément équipements tri des déchets	1 000
BS610		**COSEC**	**67 000**
21351	DAE	Remplacement centrale d'alarme incendie et reprise des systèmes de désenfumage	17 000
21351	DAE	Renouvellement de l'éclairage de la grande salle : passage à technologie led	50 000

BS620		**HALLE DES SPORTS BUGEAUD**	**11 500**
21318	DAE	Travaux bouclage sanitaire	3 000
21848	SPO	Acquisition d'armoires complémentaires pour Halle Bugeaud	3 000
2188	SPO	Renouvellement ciblerie Archers Halle Bugeaud	5 500
BS660/ S631		**STADE OMNISPORTS**	**487 200**
21318	DAE	Club house football / athlétisme : diagnostic et travaux de mise en conformité sécurité incendie et accessibilité de l'établissement	120 000
2158	DAE	Eclairage des stades d'honneur et synthétique : passage à technologie led	360 000
2158	SPORTS	Mise aux normes tour chrono stade	1 500
2188	SPORTS	Afficheur score Stade d'honneur	5 000
2188	SPORTS	Sonorisation stade	700
BS650		**COURTS DE TENNIS COUVERTS**	**100 000**
21351	DAE	Renouvellement de l'éclairage : passage à technologie led	100 000
BS652		**RESTAURANT O'SET**	**5 000**
2188	LOCI	Divers équipements Restaurant O'Set	5 000
BT300		**PÔLE LOGISTIQUE ET TECHNIQUE**	**158 500**
21318	PLT	Projet de restructuration-études	30 000
21351	DAE	Mise en place d'un contrôle d'accès sur barrières d'entrée	5 000
21351	DAE	Remplacement de l'alarme incendie	3 000
21351	DAE	Remplacement de la climatisation des bureaux	7 000
21828	PLT	Véhicule hayon	50 000
21838	PLT	Tablette pour diagnostics véhicules	5 000
2188	PLT	Bras d'arrosage pour porte outil multi usage	30 000
2188	PLT	Réfection chalets de Noël	3 500
2188	PLT	Divers matériel PLT	25 000
C110		**ECOLE DE MUSIQUE, DANSE ET DESSIN**	**2 500**
2188	EMMDD	Acquisition d'instruments de musique (dotation annuelle)	2 500
C130		**MEDIATHEQUE**	**13 000**
21621	MED	Fonds multimédia CD/DVD (dotation annuelle)	9 000
21848	MED	Informatique et mobilier médiathèque	4 000
D900		**INTERVENTIONS ECONOMIQUES**	**20 000**
271	DIFEP	Prise de participation dans société gestionnaire d'un réseau de chaleur à Obernai	20 000
H220		**MULTIACCUEIL PRE'O**	**22 175**
21318	DAE	Remplacement de la terrasse bois de la section des moyens	14 175
2188	PREO	Divers matériels pédagogiques et techniques	8 000
H300		**CSC ARTHUR RIMBAUD**	**700 000**
21318	DAE	Réaménagement des espaces administratifs et d'accueil - complément	700 000
T100		**SECURITE INCENDIE**	**15 000**
21568	DAE	Renouvellement des extincteurs de plus de 10 ans	5 000
21568	DAE	Poteaux incendie	10 000

T230		**ESPACES VERTS URBAINS**	**50 000**
2121	PLT	Plantations d'arbres et végétaux - programme 2023	50 000
T231		**AIRES DE JEUX**	**800 000**
2128	DAE	Réaménagement aire de jeux parc de Hell	800 000
T240		**AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN**	**1 750 000**
2138	DAE	Déploiement d'ombrières photovoltaïques - parking GS Europe	900 000
21318	DAE	Déconstruction du manège du Centre Equestre	100 000
2138	DAE	Aménagement Aire de Camping car - parking des remparts	750 000
T242		**RESERVES FONCIERES**	**467 000**
2111	DAE	Acquisition foncière pour voie nouvelle Leimtal / rue de Lattre de Tassigny	87 000
2111	DAE	Acquisition foncière emplacements réservés	110 000
2111	DAE	Acquisition foncière secteur de la Haul	50 000
2111	DAE	Acquisitions foncières diverses	220 000
V011		**EAU ET ASSAINISSEMENT**	**4 000**
21538	DAE	Branchement AEP et assainissement - dotation 2023	4 000
V300		**ECLAIRAGE PUBLIC**	**200 000**
21538	DAE	Rétrofit led divers éclairage public	200 000
V310		**ECLAIRAGE DE NOËL**	**20 000**
21538	PLT	Acquisition décors de Noël complémentaires	20 000
V400		**SIGNALISATION DE VOIRIE**	**110 000**
2152	PLT	Aménagements de sécurité - programme 2023	60 000
2152	PLT	Remise à plat des limites de vitesses sur la commune	50 000
V410		**EQUIPEMENTS ANNEXES DE VOIRIE**	**725 000**
21534	DAE	Extension et renforcement du réseau public d'électricité	25 000
21538	DIFEP	Modernisation/extension du réseau de vidéoprotection	700 000
V420		**MOBILIERS URBAINS**	**110 000**
2152	PLT	Mobilier urbain - dotation 2023	30 000
2152	DAE	Bornes escamotables Ruelle des coqs	80 000
V500		**VOIES COMMUNALES ET ROUTES**	**835 000**
2151	DAE	Restructuration de la trame viaire du cœur de ville - part Ville	203 000
45813	DAE	Restructuration de la trame viaire du cœur de ville - part CCPO	37 000
2151	DAE	Travaux d'aménagements de sécurité	60 000
2151	DAE	Travaux de mise en accessibilité de la voirie communale	35 000
2151	DAE	Aménagement Rue de Munsterling	50 000
2151	DAE	Réfection tapis d'enrobé et trottoirs Avenue des Champs Verts	420 000
2151	DAE	Grosses réparations voirie	30 000
V520		**STATIONNEMENT**	**15 000**
2152	DIFEP	Mise aux normes horodateurs	15 000
V530		**CHEMINS RURAUX**	**50 000**
2151	DAE	Grosses réparations chemins ruraux	50 000

V550		**PLAN VELO**	**5 466 000**
2151	DAE	Aménagements cyclables programme 2021-2025 - part Ville	3 900 000
45811	DAE	Aménagements cyclables programme 2021-2025 - part CCPO	1 140 000
45812	DAE	Aménagements cyclables programme 2021-2025 - part CeA	326 000
2188	DAE	Installations de mobilier de stationnement vélos (arceaux, abris)	60 000
2151	DAE	Création de contresens cyclables en centre-ville	40 000
W001		**SANTAIRES PUBLICS**	**209 850**
21318	DAE	Contrôle accès sanitaires automatiques	9 850
21318	DAE	Halle GRUBER : installation de sanitaires	200 000

Evaluation climat des budgets locaux

A l'occasion de la présentation du budget primitif 2022, il a été proposé une évaluation climat des dépenses d'investissement selon la méthodologie d'atténuation, appuyée sur le Guide méthodologique élaboré par l'I4CE et son annexe technique « volet atténuation ».

L'analyse des enjeux d'atténuation du changement climatique visant à qualifier chaque ligne de dépense en termes de compatibilité avec les objectifs de neutralité carbone à 2050 et de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre et s'appuie notamment sur la nomenclature comptable et des critères plus facilement exploitables selon le schéma suivant :

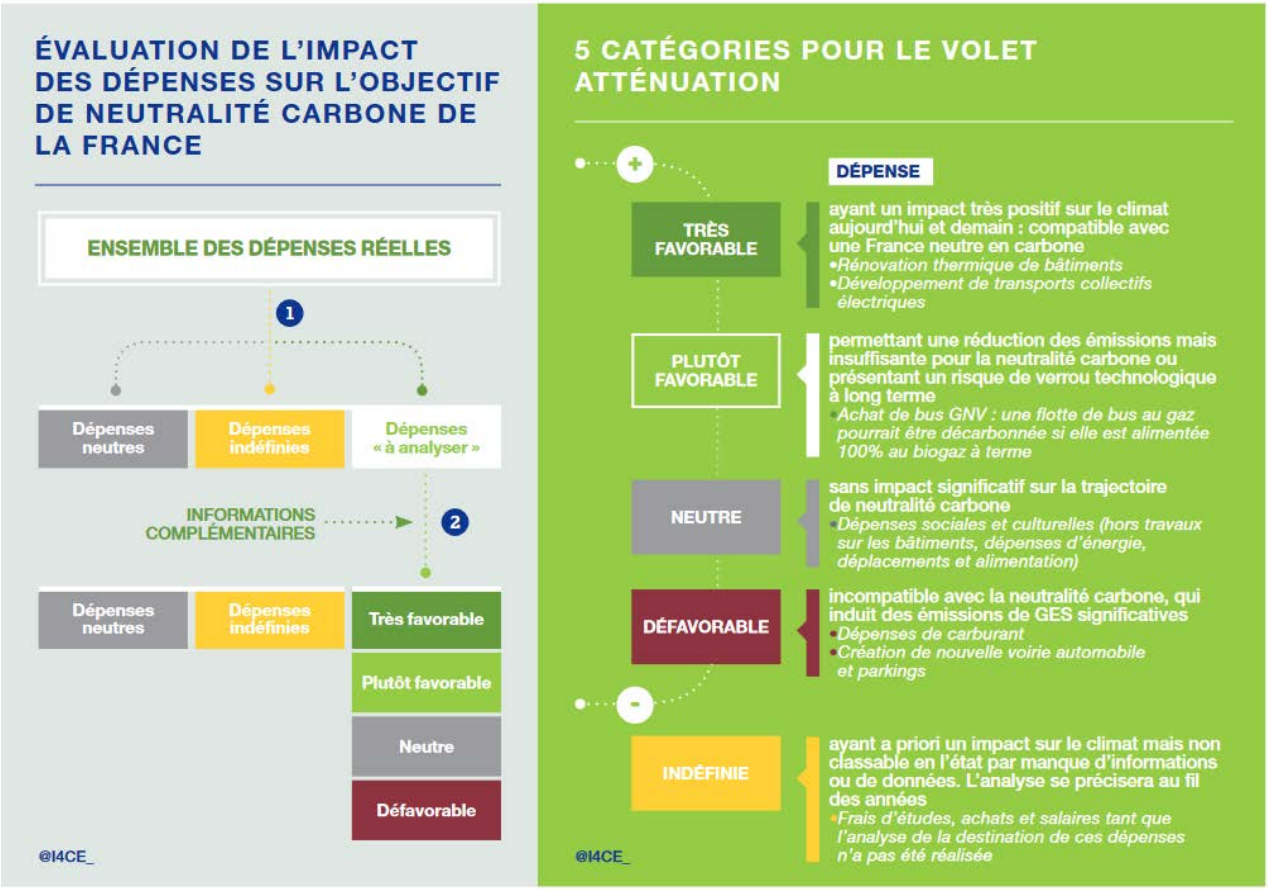

ARBRE DE DÉCISION POUR LA CLASSIFICATION CLIMAT D'UNE DÉPENSE

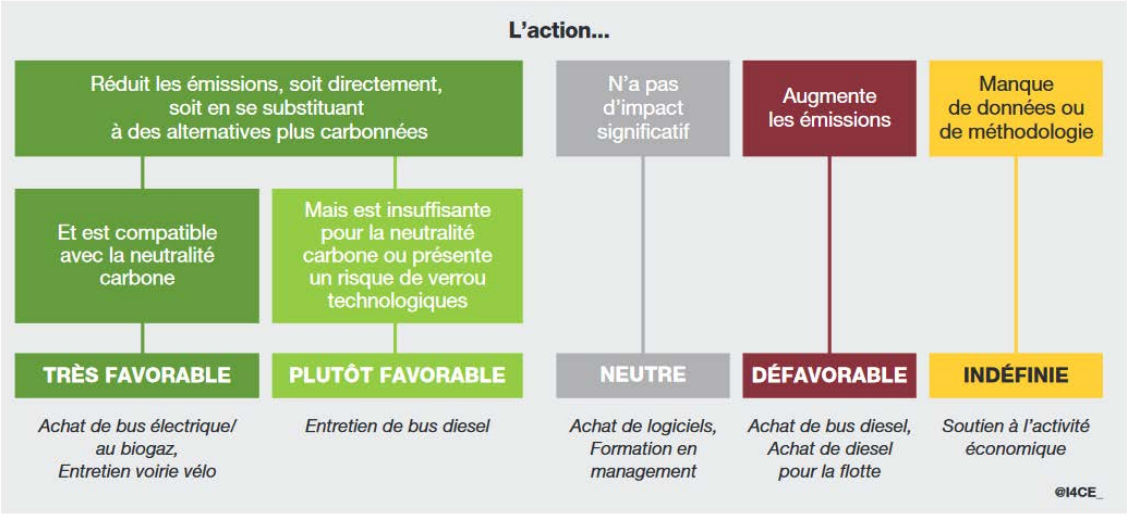

Pour le budget primitif 2023, il en ressort la classification suivante :

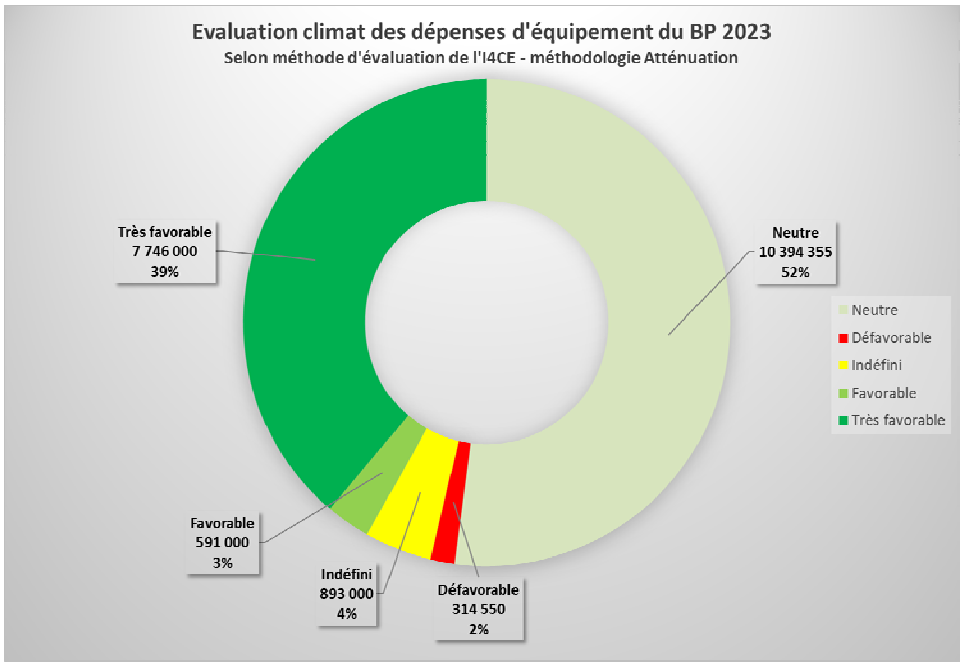

BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent en 2023 à 820 209,96 €, dont 412 560 € de charges « courantes » (chapitres 011, 012 et 65), contre 399 690 € en 2022, soit une hausse modérée de 3,22%. Les charges de personnel, présent toute l'année, représentent près de 43% desdites charges « courantes ».

Les prévisions de recettes pour 2023 restent prudentes après une année 2022 particulièrement exceptionnelle en terme de fréquentation, laquelle dépend notamment beaucoup des conditions météorologiques. Ainsi, les recettes de séjours sont évaluées prudemment à 331 000 €.

S'agissant des investissemenst, et hormis une possible reprise de la couverture des quatre HLL, seuls quelques investissements mineurs nécessaires à la qualité d'accueil des clients (réaménagement/modernisation de la salle de convivialité, équipements des HLL, stabilisation d'emplacements) seront prévus en 2022. Ceux-ci seront intégralement réalisés en autofinancement.

Il s'avère également possible de constituer une provision à hauteur de 380 000 € en prévision de travaux futurs plus importants, toujours dans une optique de confort et de qualité d'accueil et de séjour (réfection des sanitaires…).

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

L'exercice 2023 représentera une année d'exploitation courante dans la lignée de l'exercice 2022.

La section d'exploitation enregistrera ainsi, en dépenses comme en recettes, les dépenses de fonctionnement des équipements (contrat de maintenance, réparations,…) .
La section d'investissement devrai se limiter à quelques investissement mineurs, nonobstant l'inscription de 100 000 € (hors restes à réaliser).

L'équilibre budgétaire sera assuré par le report des résultats antérieurs issus de l'excédent d'exploitation 2022 et encore abondé par la subvention versée par le budget principal en 2022.

Le budget annexe est par ailleurs en mesure d'assurer le remboursement de l'avance de trésorerie consentie par le budget principal. Il s'agit d'un mouvement comptable non budgétaire.

BUDGET ANNEXE PARC DES ROSELIERES

Les dépenses seront consacrées essentiellement au début des travaux de viabilisation de la 4ème tranche à réaliser.

En recettes, l'exercice 2023 prévoit l'encaissement de la vente résiduelle du terrains individuel de la tranche 4. L'équilibre incertain qui en résulte justifie pour le moment l'absence de reversement au budget principal d'un quelconque excédent.

BUDGET ANNEXE « KUTTERGAESSEL »

Ce budget annexe créé en 2011 est destiné à constater l'ensemble des opérations d'aménagement et d'urbanisation du secteur réservé à l'accueil d'équipements publics ou d'intérêt collectif à l'Est du ban communal. Aucun mouvement budgétaire réel n'ayant été réalisé en 2022, il est proposé de reconduire à l'identique le budget pour 2023. Le financement d'éventuelles études ou travaux serait réalisé non par emprunt mais par les produits de cession dans la mesure où les travaux ne seront engagés qu'à partir du moment où une perspective de vente se profilera.

BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT DU SECTEUR DU SCHULBACH »

Aucun nouvel aménagement n'est prévu par ailleurs au niveau du site. Sans perspective d'une recette liée à la vente de terrain, l'équilibre budgétaire sera assuré par un emprunt dont la mobilisation reste cependant hypothétique.

CAMPING
BUDGET PRIMITIF 2023
(Budget en H.T.)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001-Déficit antérieur reporté	**146 181,85**		
Restes à Réaliser	4 674,62	1068 - Autres réserves	146 181,85
2121/2128 - Aménagements du terrain	34 000,00		
2135 - Installations générales, agencements	10 000,00		
2138 - Réfection touture HLL	60 000,00		
2183 - Divers matériel informatique	2 000,00		
2184 - Mobilier divers	10 000,00		
2188 - Investissements divers	8 000,00		
020-Dépenses imprévues	8 325,38		
Total dépenses réelles d'investissement	**283 181,85**	**Total recettes réelles d'investissement**	**146 181,85**
139-(ordre) Amortissements subventions	*15 000,00*	*021-(ordre) Virement de la section d'exploitation*	*52 000,00*
		28-(ordre) Amortissements des immobilisations	*100 000,00*
Total dépenses d'ordre d'investissement	***15 000,00***	***Total recettes d'ordre d'investissement***	***152 000,00***
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**298 181,85**	**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**	**298 181,85**
DEPENSES D'EXPLOITATION		**RECETTES D'EXPLOITATION**	
011-Charges à caractère général	235 600,00	**002-Excédent antérieur reporté**	**624 809,96**
012-Charges de personnel	175 550,00	013-Atténuation de charges	1 000,00
65-Autres charges	1 410,00	70-Produits des prestations et ventes	331 000,00
66-Frais financier	1 000,00	75-Autres produits de gestion courante	300,00
67-Charges exceptionnelles	1 000,00	77-Produits exceptionnels	100,00
68-Dotations aux provisions	380 000,00		
022-Dépenses imprévues	25 649,96		
Total dépenses réelles d'exploitation	**820 209,96**	**Total recettes réelles d'exploitation**	**957 209,96**
023-(ordre) Virement à la section d'investissement	52 000,00	*777-(ordre) Amortissements subventions*	15 000,00
68-(ordre) Amortissements des immobilisations	100 000,00		
Total dépenses d'ordre d'exploitation	**152 000,00**	***Total recettes d'ordre d'exploitation***	**15 000,00**
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	**972 209,96**	**TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION**	**972 209,96**
TOTAL DEPENSES	**1 270 391,81**	**TOTAL RECETTES**	**1 270 391,81**

PARCS DE STATIONNEMENT
BUDGET PRIMITIF 2023
(Budget en H.T.)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Rests à réaliser	20 090,00		
2153 - Travaux d'aménagement complémentaires	100 000,00	**001-Excédent antérieur reporté**	**3 655,55**
020-Dépenses imprévues	1 509,30		
Total dépenses réelles d'investissement	**121 599,30**	**Total recettes réelles d'investissement**	**3 655,55**
		021-(ordre) Virement de la section d'exploitation	*67 943,75*
		28-(ordre) Amortissements des immobilisations	*50 000,00*
Total dépenses d'ordre d'investissement	***0,00***	***Total recettes d'ordre d'investissement***	***117 943,75***
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**121 599,30**	**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**	**121 599,30**
DEPENSES D'EXPLOITATION		**RECETTES D'EXPLOITATION**	
011-Charges à caractère général	60 000,00	**002-Excédent antérieur reporté**	**89 243,75**
65-Autres charges	200,00	70-Produits des prestations et ventes	95 000,00
66-Frais financier	2 000,00	75-Autres produits de gestion courante	
67-Charges exceptionnelles	100,00	77-Produits exceptionnels	
022-Dépenses imprévues	4 000,00		
Total dépenses réelles d'exploitation	**66 300,00**	**Total recettes réelles d'exploitation**	**184 243,75**
023-(ordre) Virement à la section d'investissement	67 943,75		
68-(ordre) Amortissements des immobilisations	50 000,00		
Total dépenses d'ordre d'exploitation	**117 943,75**	***Total recettes d'ordre d'exploitation***	**0,00**
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	**184 243,75**	**TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION**	**184 243,75**
TOTAL DEPENSES	**305 843,05**	**TOTAL RECETTES**	**305 843,05**

PARC DES ROSELIERES
BUDGET PRIMITIF 2023
(Budget en H.T.)

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001-Déficit antérieur reporté	**57 536,83**		
Total dépenses réelles d'investissement	**57 536,83**	**Total recettes réelles d'investissement**	**0,00**
3355-Stock travaux (ordre)	*2 500 000,00*	*3355-Stock travaux (ordre)*	*500 000,00*
3555-Stocks terrains aménagés (ordre)	*2 500 000,00*	*3555-Stocks terrains aménagés (ordre)*	*500 000,00*
		021-Virement de la section de fonctionnement	*4 057 536,83*
Total dépenses d'ordre d'investissement	***5 000 000,00***	***Total recettes d'ordre d'investissement***	***5 057 536,83***
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**5 057 536,83**	**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**	**5 057 536,83**
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	
		002-Excédent antérieur reporté	**5 860 095,68**
605-Achats de matériels, équipements et travaux	5 952 558,85	7015-Vente de terrains	150 000,00
65-Charges diverses de gestion	50,00	75-Produits divers de gestion	50,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	**5 952 608,85**	**Total recettes réelles de fonctionnement**	**6 010 145,68**
7133-Variation en-cours de production (ordre)	*500 000,00*	*7133-Variation en-cours de production (ordre)*	*2 500 000,00*
71355-Variation de stocks terrains aménagés (ordre)	*500 000,00*	*71355-Variation de stocks terrains aménagés (ordre)*	*2 500 000,00*
023-Virement à la section d'investissement	*4 057 536,83*		
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	***5 057 536,83***	***Total recettes d'ordre de fonctionnement***	***5 000 000,00***
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**11 010 145,68**	**TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	**11 010 145,68**
TOTAL DEPENSES	**16 067 682,51**	**TOTAL RECETTES**	**16 067 682,51**

BUDGET ANNEXE "KUTTERGAESSEL"
BUDGET PRIMITIF 2023
(Budget en H.T.)

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001-Déficit antérieur reporté	**12 162,65**		
Total dépenses réelles d'investissement	**12 162,65**	**Total recettes réelles d'investissement**	**0,00**
3355-En cours de production de biens-Travaux	*315 000,00*	3355-En cours de production de biens-Travaux	*15 000,00*
		021-Virement de la section de fonctionnement	*312 162,65*
Total dépenses d'ordre d'investissement	***315 000,00***	***Total recettes d'ordre d'investissement***	***327 162,65***
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**327 162,65**	**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**	**327 162,65**
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	
6045-Achats d'études, prestations de services	80 000,00	7015-Vente de terrains	280 000,00
605-Travaux	187 837,35	75-Produits divers de gestion	10,00
65-Charges diverses de gestion	10,00		
Total dépenses réelles de fonctionnement	**267 847,35**	**Total recettes réelles de fonctionnement**	**280 010,00**
7133-Variation des en-cours de production de biens	*15 000,00*	7133-Variation des en-cours de production de biens	*315 000,00*
023-Virement à la section d'investissement	312 162,65		
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	**327 162,65**	***Total recettes d'ordre de fonctionnement***	**315 000,00**
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**595 010,00**	**TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	**595 010,00**
TOTAL DEPENSES	**922 172,65**	**TOTAL RECETTES**	**922 172,65**

BUDGET ANNEXE "SCHULBACH"
BUDGET PRIMITIF 2023
(Budget en H.T.)

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001-Déficit antérieur reporté	**441 326,40**	16-Emprunts	410 000,00
Total dépenses réelles d'investissement	**441 326,40**	**Total recettes réelles d'investissement**	**410 000,00**
3355-En cours de production de biens-Travaux	*1 000 000,00*	*3355-En cours de production de biens-Travaux*	*900 000,00*
		021-Virement de la section de fonctionnement	*131 326,40*
Total dépenses d'ordre d'investissement	**1 000 000,00**	***Total recettes d'ordre d'investissement***	**1 031 326,40**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**1 441 326,40**	**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**	**1 441 326,40**
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	
		002 - Excédent antérieur reporté	**80 692,33**
605-Travaux	49 365,93		
65-Charges diverses de gestion	10,00	75-Produits divers de gestion	10,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	**49 375,93**	**Total recettes réelles de fonctionnement**	**80 702,33**
7133-Variation des en-cours de production de biens	*900 000,00*	*7133-Variation des en-cours de production de biens*	*1 000 000,00*
023-Virement à la section d'investissement	131 326,40		
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	**1 031 326,40**	***Total recettes d'ordre de fonctionnement***	**1 000 000,00**
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 080 702,33**	**TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	**1 080 702,33**
TOTAL DEPENSES	**2 522 028,73**	**TOTAL RECETTES**	**2 522 028,73**